



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: *BELMONT™ 2.7 FS*

Synonymes: METALAXYL

Nature chimique: Mélange

Numéro d'enregistrement: 30246

Société: Chemtura Canada Co./Cie
25 ERB STREET
Elmira, Ontario
N3B 3A3
Canada

Téléphone: (US) +1 866-430-2775

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: :
: 866-744-3060
CANUTEC: (24 heures par jour) 613-996-6666 (appeler à frais virés)

Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

Préparé par : Service de la sécurité des produits
(US) +1 866-430-2775

02/06/2013

MSDSRequest@chemtura.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

ATTENTION!

Forme: liquide Couleur: brun pâle Odeur: de moisi

Résumé des risques :
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif en cas d'absorption par la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Irritant pour la peau.

WHMIS Classification : D2B: Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques



BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant / No. CAS	% en poids
metalaxyl 57837-19-1	28.98 %
	< 10 %
	< 5 %

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Procédures de premiers soins

- Inhalation : Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
Administer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle au besoin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver à l'eau chaude.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- Ingestion : NE PAS faire vomir.
Boire 1 ou 2 verres d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité

Point d'éclair : Remarques: sans objet, Système aqueux

Lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
(pour les petits incendies)
Bioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau pulvérisée

Autres informations : Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs.



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome (EN 133)

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir les fuites et la pollution du sol et/ou de l'eau causée par les fuites.

Méthodes de confinement / Méthodes de nettoyage : Absorber avec une substance inerte, comme le sable, la terre, la vermiculite. Recueillir en vue de l'élimination. Endiguer. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Pomper l'excédent de produit dans des récipients appropriés (fûts en métal, citerne en métal, etc...)

En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Procédures de manutention : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation. Se laver à fond après manipulation.

Entreposage

Exigences concernant les aires d'entreposage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. 2.8 - 32.2 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants / No. CAS	Valeur / Base / Mise à jour	Paramètres de contrôle	Autres informations
		2 mg/m ³	



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

	2006-11-29		
		2 mg/m ³	
	2005-12-17		
	VEMP	5 mg/m ³	
	2006-12-29		
		2 mg/m ³	
	2009-04-30		

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

- Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situées près de la zone de travail.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains : Gants imperméables
- Protection de la peau et du corps : Protection préventive de la peau
- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
- Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate.
Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : liquide
- Couleur : brun pâle
- Odeur : de moisi

Consignes de sécurité



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

Point d'éclair : Note: sans objet, Système aqueux
pH : 6.5 - 8.8
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité : 1.094 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Note: soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter : Remarques: Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux : Note: Oxydes de carbone oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 21.94 mg/l
Durée d'exposition: 1.0 h
Espèce: rat

Toxicité épidermique aiguë : DL50: > 2,000 mg/kg
Espèce: lapin

Irritation de la peau : Espèce: lapin
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Irritation modérée de la peau

Irritation des yeux : Espèce: lapin
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : Espèce: cobaye
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Effets de la magnétorésistance colossale : Cancérogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Tératogénicité: Aucun effet sur la lactation ou par l'entremise de celle-ci



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

Toxicité pour la reproduction: Pas de toxicité pour la reproduction

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons

: CL50: > 5,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Leuciscus idus (Ide)
Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CL50: > 1,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)

Toxicité pour les algues

: CE50: > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Scenedesmus quadricauda (Algue verte)
Inhibition de la croissance

Bioaccumulation

: Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 3 d
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1

Biodégradabilité

: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
93 - 98 %
Remarques:
Biodégradation finale en aérobiose

Information supplémentaire sur l'écologie

Résultats de l'évaluation de la persistance, bioaccumulabilité et toxicité

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Autres informations

: En accord avec les règlements locaux et nationaux.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.



BELMONT™ 2.7 FS

Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Marchandise non dangereuse

TDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

WHMIS Classification : D2B

NPRI Composants	:	acetaldehyde	75-07-0
		Oxirane	75-21-8
		1,4-Dioxane	123-91-1

This product has been classified according to the hazard criteria of the CPR and the MSDS contains all of the information required by the CPR.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations



Fiche Signalétique

BELMONT™ 2.7 FS

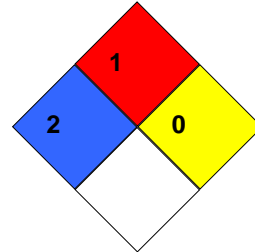
Version: 1.1

Date de révision: 02/06/2013

Date d'impression: 10/16/2013

NFPA Classification

: Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 1
Risque de réactivité: 0



Autre No. de téléphone en cas d'urgence

<u>Latin America:</u>	Brazil	+55 113 711 9144
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>Mexico:</u>		+52 555 004 8763

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.